

Convention de formation professionnelle continue

Entre les soussignés : LES VERGERS DE GALLY

VDG SARL au capital de 7500 €, inscrite au R.C.S. VERSAILLES, SIREN : 453 608 713

Siège social : Ferme de Vauluceau 78870 BAILLY - N° d'agrément : 11 78 80373 78

L'établissement dispensant l'enseignement à distance,

Et la société :

Adresse :

L'employeur

ARTICLE 1 – ETENDUE ET DISPOSITIONS FINANCIERES

1-1 Etendue de la convention

- Les Vergers de Gally assureront la Formation Ouverte et A Distance suivante : « **Nutrition et efficacité professionnelle VDG** »
- Objectifs de la formation pour les apprenants : acquérir les connaissances et les bonnes pratiques requises pour équilibrer et adapter son alimentation afin d'optimiser son efficacité professionnelle
- Date de début de la formation :
- Durée de la formation : 40 heures de formation.
- Période : De la semaine ___ à la semaine ___/2015 renouvelable par avenant en début de chaque année.
- soit ___heures (durée recommandée de 30 mn X nombre de semaines)
- Rythme pédagogique sur la base de 30 minutes par semaine et par apprenant.
- L'objet, le programme, les moyens pédagogiques et techniques, les modalités de contrôle des connaissances sont précisées en article 2.

Nombre d'apprenants :

Nom	Prénom	Service	E-mail

1-2 Financement de la formation

- Prix de la formation - prix du module à la semaine ...HT (TVA 20% en sus)
- Conditions de paiement, établies comme suit : Facturation mensuelle électronique

Facturation (Facturation électronique, les factures sont envoyées tous les mois par mail)

Libellé de facturation			
Numéro et rue			
Code postal et Ville			
Contact		En qualité de	
Ligne directe		Email	
Référence interne à votre entreprise à ajouter sur votre facture		N°de client	

Mise à disposition des fruits en accompagnement pédagogique

Libellé de facturation			
Numéro et rue			
Code postal et Ville			
Contact		En qualité de	
Ligne directe		Email	
Etage et Code d'accès		Nombre de personnes à l'adresse	

Les prestations du mois sont payées **à la fin du même mois** sur simple présentation de facture. Le règlement est effectué par virement. Le RIB de VDG Gally Formation est donné sur chaque facture. TVA acquittée sur les débits, pénalités de retard au taux de financement de BCE +10 points aucun escompte ne sera accepté

Prise en charge éventuelle de tout ou partie des heures de formation par un organisme paritaire : l'employeur traitera directement avec l'organisme paritaire concerné.

La convention prend effet entre les parties à la date de la signature de la présente convention.

ARTICLE 2 - CONDITIONS GENERALES

2-1 Méthode pédagogique utilisée et programme

L'enseignement est dispensé en Formation Ouverte A Distance avec tutorat asynchrone.

Le parcours de formation s'entend avec :

- des séquences pédagogiques regroupées en différents modules,
- un accès individualisé grâce à 1 login et 1 mot de passe par apprenant permettant le contrôle et l'évaluation par les tuteurs formateurs à partir d'une plateforme conçue spécialement pour le e-learning,
- des corrections appropriées et un contrôle des connaissances, fonction du rythme de l'apprenant mais également des exigences requises au titre de la formation souscrite,



- l'octroi d'un certificat des Vergers de Gally,
- le programme en annexe

2-2 Inscription des apprenants, modalités

Nous fournissons à la société cliente le nombre nécessaire de login et de mots de passe pour accéder à la Formation en ligne.

2-3 Nature, étendue des coûts et financement

Les frais de formation comprennent la fourniture des cours et le suivi pédagogique. Le coût est forfaitaire et global.

- La formation peut être résiliée d'une semaine sur l'autre sur simple demande, 1 semaine à l'avance. Dans le cas contraire, elle sera prorogée par tacite reconduction.
- En cas d'impossibilité de suivre la formation du fait d'un événement ayant le caractère de force majeure reconnu et justifié, le contrat de formation professionnelle continue sera résilié.

2-4 Modes alternatifs de règlement des conflits

En cas de difficultés sur l'interprétation de la convention, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable. En cas seulement de persistance du litige, elles accepteront de saisir le tribunal du lieu d'exécution du contrat.

2-5 Conditions particulières

Frais optionnels et supplémentaires sur demande(s) particulière(s) :

- Regroupement pédagogique (0) : 0 € (non exigé pour cette formation car les moyens techniques de la plateforme sont prévus pour le suivi, l'encadrement et le contrôle de l'assiduité.)
- Frais de dossier divers notamment pour la mise en place d'un protocole de suivi individuel de formation (0) : 0 €
- Formation sur mesure : nous consulter

Le directeur de l'établissement

Les Vergers de Gally
M. Olivier de Corbière

La société,

Le souscripteur (Nom, Prénom, Fonction)
M. / Mme

Le

Porter la mention «lu et approuvé» + signature + cachet

Fait en deux exemplaires à Saint-Cyr l'Ecole

PJ : Programme de formation